Résolution sur la situation au Venezuela

2019/2730(RSP) - 18/07/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 455 voix pour, 85 contre et 105 abstentions, une résolution sur la situation au Venezuela.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew et ECR.

Entre 2018 et 2019, la crise humanitaire politique, économique, institutionnelle, sociale et humanitaire s'est considérablement aggravée avec des pénuries croissantes de médicaments et de nourriture, des violations massives des droits humains, l'hyperinflation, l'oppression politique, la corruption et la violence qui mettent la vie des populations en danger et les obligent à fuir le pays.

On estime que plus de 7 millions de personnes au Venezuela ont besoin d'aide humanitaire. Le gouvernement Maduro de facto a violé le droit à l'alimentation, y compris l'obligation de l'État de veiller à ce que la population soit à l'abri de la faim.

Le Parlement a réitéré sa profonde préoccupation face à l'état d'urgence au Venezuela, qui met gravement en danger la vie de ses citoyens. Il a également réitéré son plein soutien au président par intérim légitime Juan Guaidó et à l'Assemblée nationale, qui est l'organe démocratique légitime du Venezuela et dont les pouvoirs doivent être rétablis et respectés, notamment les prérogatives et la sécurité de ses membres. Il a condamné la levée de l'immunité parlementaire de 22 parlementaires et l'incarcération de deux d'entre eux. Il s'est déclaré préoccupé par le manque de légitimité des élections présidentielles de mai 2018.

La résolution a demandé :

- la mise en place, avec le concours de la communauté internationale, d’un dispositif national impartial et indépendant, afin d’enquêter sur les exécutions extrajudiciaires qui ont eu lieu au cours des opérations de sécurité afin de veiller à ce que les responsables soient traduits en justice et que les familles des victimes puissent obtenir réparation et bénéficier d’une protection contre les intimidations et les représailles;

- de veiller à ce que l’accès aux denrées alimentaires, aux médicaments et aux services de santé soit garanti, et à ce qu’une attention particulière soit portée aux services destinés aux mères et aux enfants;

- que les autorités vénézuéliennes de facto veillent à ce que l'aide humanitaire soit distribuée à l'ensemble de la population sans parti pris politique ;

- de faire cesser, de condamner publiquement, de punir et de prévenir tous les actes de persécution et de répression sélective pour des raisons politiques, et de libérer toutes les personnes privées arbitrairement de leur liberté ;

- de mettre un terme aux actes d'intimidation et aux attaques contre les peuples autochtones, y compris les dirigeants ;

- d’imposer des sanctions supplémentaires à l'encontre des autorités de facto de l'État responsables de violations des droits de l'homme et de répression et aux autorités de l'UE, de restreindre les déplacements des personnes concernées et de geler leurs avoirs et visas, ainsi que ceux de leurs proches parents.

L’Union et ses États membres ont été invités à se joindre à l’initiative de plusieurs États parties à la Cour pénale internationale (CPI) qui souhaitent ouvrir une enquête sur les crimes contre l’humanité commis par le gouvernement vénézuélien de facto en vue de traduire les responsables en justice.

Le Parlement a attiré l'attention sur la crise migratoire de plus en plus grave dans toute la région et salué les efforts et la solidarité des pays voisins, notamment la Colombie, l'Equateur et le Pérou. Il a demandé à la Commission de continuer à coopérer avec ces pays, non seulement en fournissant une aide humanitaire, mais aussi en fournissant davantage de ressources et en menant une politique de développement.

Enfin, il a réaffirmé qu'une solution pacifique, démocratique et inclusive était le seul moyen durable de sortir de l'impasse politique actuelle.